

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80 004 Amiens Cedex 1 ☎03. 22.89.66.40 ☐ 03.22.95.16.81 @:eboissier@lfhf.fff.fr

## COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES <u>U14</u> (JOUEURS NES EN 2006) « TOUR INTERSECTEURS » « Espoir du Football »

**LIEU**: Stade LE TONNEAU: 10 avenue de la Paix – AMIENS.

**SURFACE :** terrain synthétique

**DATE**: Mercredi 11 mars 2020 (de 14H30 à 16h)

**HORAIRE RDV**: 14H

## 43 (dont 5 GB) JOUEURS CONVOQUES

MONTDIDIER AC	<u>DUFOSSE Maxence (GB)</u> .			
AAE CHAULNES	GUILBAUT Mathis (DC/LD) – BOUTHIER Evan (DC/LG) – CARON Dany (ATT) – LEFEVRE Mathis (LD).			
FC PORTO AMIENS	RENAUX Dylan (DC) — MALLARD Léo (DC) — MALLARD Lucas (GB) — HAMRAOUI Islem (GB) —  KHALDI Alim* (MILOFF) — BOCIMA Yochi (ATT) — DARRAS Adam (DC) — WEI QUOC Kyllian*  (ATT/MG) — EDOUAIRE Houcine (MC) — BEDROUNI Abdenour* (LD) — RHADOUZI Wail (MIL D/G) —  SOUYKH Fatah* (MILOFF).			
AMIENS AC	BAKOYAN Tenguiz (etr) (MC) – KHALLOUF Ridwane* (LG) – MEKENTICHI Imed (ATT)			
US CORBIE	S CORBIE <u>ROGER Lilian* (GB)</u> .			
ES PIGEONNIER AMIENS	ACHI Rayan *(DC/LD) – FACHOGBON Joseph* (etr) (MIL AXE).			
RC AMIENS	BOUABDALLAH Ihlan* (MD/G)			
LA CENTULOISE	WARNIER Noa (MIL) – CAILLET Alvin (MIL).			
SC ABBEVILLE	DEBURE Dylan (MIL AXE/G) – DELCENSERIE Clovis* (MIL AXE) –GREMETZ Mathis* (ATTG) – KAVAK  Ilnan (MIL AXE) –LEROUX Kylian* (GB) – LEROY Thomas (MILG) – MEJRI GIBBS Noé (MIL AXE) –  RENOIRE Maxence (DC) – SEGUR Antoine* (DC) – TORDEUX Tristan* (MIL AXE).			
MIANNAY JS	BRETELLE Thibault (ATT).			
FC ST VALERY	QUENU Anthonin (MILDEF/DC).			
AS GAMACHES	BECQUET Raphaël* (MILD)- MENIVAL Dylan ( MIL) – RISH Robin* (ATT) – SUEUR Théo (ATTD)			
ASIC BOUTTENCOURT	CORNET Lilian* (GB).			
ENCADREMENT	SINOQUET Bernard – DUPUIS Julian - BRAILLY Jérôme – DARRAS Ludovic - VESTEGHEM Mathieu - BETTEFORT Gaëtan – CANDAS Corentin – ROGIER Yannick (GB) - GRAINDOR Stéphane (GB).			
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)				

<u>Destinataires</u>: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

## ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) <u>Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation</u> et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :					
•	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde		
•	d'une paire de basket	•	de son nécessaire de toilette		
•	d'un vêtement de pluie				